

# PAWORAMAS

L'actualité des Risques majeurs

## Bulletin trimestriel de veille

N°40 - 3e trimestre 2016

Droit - Les derniers textes parus  
Actes administratifs en Rhone-Alpes  
Questions parlementaires  
Jurisprudence

# Panoramas

---

L'essentiel de l'actualité réglementaire des risques majeurs

N° 40 – 3ème trimestre 2016

« Panoramas » est un bulletin de veille réglementaire trimestriel édité par l'Institut des Risques Majeurs (IRMa), 15 rue Eugène Fauré, 38000 Grenoble

## Veille réglementaire

1. [Droit - Les derniers textes parus](#)----- 2
2. [Les actes administratifs en Auvergne-Rhône-Alpes](#)----- 9
3. [Questions parlementaires & Jurisprudence](#) ----- 14

## Pour aller plus loin...

- [Quelques suggestions de lecture](#)-----20

©IRMa - Tous droits de réservés. Les copies, reproductions, citations intégrales ou partielles autre que strictement privée et individuelle, sont illicites sans autorisation formelle de l'auteur ou de l'éditeur.

Contact : Nelly MIONI (IRMa), nelly.mioni@irma-grenoble.com , Tél. : 04 76 47 73 73  
ou consultez <http://www.irma-grenoble.com>

©IRMa - Tous droits réservés.

## 1. - DROIT - Sélection des derniers textes parus au cours du 3e trimestre 2016

*L'Institut des Risques Majeurs vous signale les principaux textes officiels publiés au cours du trimestre, et classés par grands thèmes : Textes généraux, risques naturels, arrêtés « Cat-Nat », risques industriels, risques miniers, ouvrages hydrauliques, risque nucléaire, sécurité civile, TMD...*

### TEXTES GÉNÉRAUX

**Ordonnance n° 2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes**

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0181 du 5 août 2016 texte n° 10

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat a présenté, en conseil des ministres du 3 août 2016, une ordonnance relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes. Le texte est accompagné d'un [rapport au Président de la République](#).

**Ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement**

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0181 du 5 août 2016 texte n° 14

L'ordonnance visant à démocratiser le dialogue environnemental est parue au Journal Officiel. Son entrée en vigueur sera décidée par décret avant la fin de l'année.

**Organisation et mise en œuvre de la maîtrise des risques au ministère de l'Intérieur**

Source : [Légifrance](#), 04/08/2016

L'annexe à cette circulaire (en page 6) revoit la méthodologie de la maîtrise des risques : évaluation des risques, la cartographie des risques, la mise en œuvre des plans d'actions et des mesures de contrôle, le suivi des audits et leur prise en compte dans l'amélioration de la maîtrise des risques, l'animation de la maîtrise des risques au ministère.

**Décret n° 2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes**

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0189 du 14 août 2016 texte n° 4

Ce décret précise les modalités d'application des nouvelles règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes, résultant de l'ordonnance n° 2016-1058 du 3 août 2016. Il fixe notamment les catégories des projets et la liste des plans et programmes qui devront faire l'objet d'une évaluation environnementale, ainsi que le contenu de l'étude d'impact.

### **Instruction relative aux mesures de sécurité dans les écoles et les établissements scolaires à la rentrée scolaire 2016**

Source : [circulaires.gouv.fr](http://circulaires.gouv.fr), 29/07/2016

Après les récents attentats et le contexte de menace terroriste, cette instruction vient renforcer la vigilance dans les établissements scolaires avec l'implication, pour certaines mesures, des collectivités territoriales compétentes. Parmi les mesures préconisées, 3 exercices PPMS seront organisés dans l'année scolaire dont un avant la Toussaint. L'un des exercices devra porter sur un attentat-intrusion.

### **Décret n° 2016-1056 du 3 août 2016 portant création des comités locaux de suivi des victimes d'actes de terrorisme et des espaces d'information et d'accompagnement des victimes d'actes de terrorisme**

Source : [Journal Officiel](http://Journal Officiel), JORF n° 0180 du 4 août 2016 texte n° 1

Ce décret crée, dans chaque département et collectivité d'outre-mer, un comité local de suivi des victimes d'actes de terrorisme présidé par le préfet ou le représentant de l'Etat dans la collectivité, et met en place un espace d'information et d'accompagnement des victimes d'actes de terrorisme.

### **Circulaire ministérielle N° DGCS/SD2C/2016/261 du 17 août 2016 relative à la préparation aux situations d'urgence particulière pouvant toucher la sécurité des établissements d'accueil du jeune enfant ou des établissements relevant de la protection de l'enfance**

Source : [Circulaires.gouv](http://Circulaires.gouv), 17/08/2016

La circulaire rappelle les responsabilités de chaque acteur dans la préparation aux situations d'urgence particulière pouvant toucher la sécurité des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) ou établissements relevant de la protection de l'enfance, quel que soit leur statut. Elle informe des démarches de sensibilisation en cours auprès des réseaux nationaux de gestionnaires de tels établissements quant à leurs responsabilités, et demande d'assurer leur bonne prise en compte.

### **Proposition de loi portant adaptation du code des postes et communications électroniques pour l'alerte des populations par SMS de l'imminence d'un danger ou d'un péril**

Source : [Assemblée nationale](http://Assemblée nationale), 31/08/2016

Cette proposition de loi vise à permettre aux services de l'État d'alerter la population d'un danger immédiat ou imminent sur périmètre géographique déterminé par l'envoi de SMS géolocalisés.

### **Note d'information : Précisions sur les modalités d'exercice des compétences "eau" et "assainissement" par les EPCI**

**Source : [circulaires.gouv.fr](http://circulaires.gouv.fr), 13/07/2016**

Cette note rappelle qu'à compter de 2020 les communautés de communes et d'agglomérations verront entrer dans leur champ d'action les compétences "eau" et "assainissement" de façon globale. Il est précisé que la gestion des eaux pluviales se rattache à la "compétence assainissement" : "les collectivités [...] compétentes en matière d'assainissement sont dès à présent tenues d'assurer un service d'évacuation et de traitement des eaux pluviales".

### **Arrêté du 7 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 16 mai 2005 portant délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des SDAGE**

**Source : [Journal Officiel](http://Journal Officiel), JORF n° 0172 du 26 juillet 2016 texte n° 6**

Cet arrêté modifie la délimitation des bassins et groupements de bassins correspondant au cadre Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, pour prendre en compte les regroupements de communes. Sont modifiées la carte figurant à l'annexe 2 de l'arrêté du 16 mai 2005 portant délimitation de ces bassins, ainsi que les listes mentionnées en son article 3, pour ce qui concerne les bassins Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée, et Seine-Normandie.

### **Instruction du Gouvernement du 26 juillet 2016 relative aux thèmes prioritaires d'actions nationales en matière de risques naturels et hydrauliques pour 2016-2017**

**Source : [circulaires.gouv.fr](http://circulaires.gouv.fr), 26/07/2016**

Cette instruction a pour objet de renforcer l'efficacité et la cohérence des actions de l'Etat dans la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels qui implique de nombreux acteurs à différentes échelles. Elle définit un certain nombre d'actions structurantes pour les rendre plus lisibles pour les 2 prochaines années à venir.

### **Décret n° 2016-1165 du 26 août 2016 fixant la liste des intempéries exceptionnelles ouvrant droit aux attributions du fonds de compensation pour la TVA l'année de la dépense**

**Source : [Journal Officiel](http://Journal Officiel), JORF n° 0200 du 28 août 2016 texte n° 14**

Les intempéries survenues entre le 26 mai 2016 et le 8 juin 2016 dans les communes figurant sur la liste annexée au présent décret sont reconnues comme ayant un caractère exceptionnel au sens du III de l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales. Les collectivités territoriales et leurs groupements listés pourront percevoir le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) l'année même de la dépense pour celles engagées dans le but de réparer les dégâts causés par les intempéries exceptionnelles.

**Arrêté du 26 mai 2016 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

Source : [Légifrance](#), JORF n° 0160 du 10 juillet 2016 texte n° 15

Liste des communes **non reconnues** en état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er octobre 2014 au 31 décembre 2014.

**Arrêté du 26 mai 2016 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

Source : [Légifrance](#), JORF n° 0160 du 10 juillet 2016 texte n° 16

Liste des communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations par remontée de nappe phréatique, les mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) et les séismes. **En Auvergne-Rhône-Alpes : Drôme (Saint-Marcel-lès-Sauzet).**

**Arrêté du 8 juin 2016 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0133 du 9 juin 2016 texte n° 15

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue du 28 mai au 5 juin 2016,

**Arrêté du 15 juin 2016 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0139 du 16 juin 2016 texte n° 30

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue du 28 mai au 8 juin 2016.

**Arrêté du 28 juin 2016 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0167 du 20 juillet 2016 texte n° 54

Liste des reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations par submersion marines ou chocs mécaniques des vagues, les inondations par remontée de nappe phréatique, et les mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique). **En Auvergne-Rhône-Alpes, sont concernés : l'Allier (Cognat-Lyonne, Isserpent, Saint-Rémy-en-Rollat, Espinasse-Vozelle, Estivareilles, Haut-Bocage, (Givarlais-Maillet-Louroux-Hodement), Montaguët-en-Forez, Saint-Victor, Vaux. l'Isère (Biol).** [Communiqué de la Préfecture de l'Isère](#) : <http://www.isere.gouv.fr/>

**Arrêté du 28 juin 2016 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0167 du 20 juillet 2016 texte n° 55

La Commune de Chauvé (Loire-Atlantique) n'est pas reconnue en état de catastrophe naturelle suite aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2014.

**Arrêté du 26 juillet 2016 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0187 du 12 août 2016 texte n° 21

427 communes frappées par les inondations survenues fin mai et début juin dans la moitié nord de la France ont été reconnues en état de catastrophe naturelle, selon cet arrêté. Au total, plus de 1 800 communes auront été concernées sur ce seul épisode climatique.

**Arrêté du 26 juillet 2016 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

**Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0195 du 23 août 2016 texte n° 12**

Cet arrêté concerne les mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait-gonflement des sols argileux survenus en 2014 et 2015 dans les départements de l'Yonne et de la Seine-et-Marne.

## RISQUE TECHNOLOGIQUE - ICPE

**Note du 11 juillet 2016 relative à la mise en œuvre de l'organisation du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques en France métropolitaine**

**Source : [circulaires.gouv.fr](#), 11/07/2016**

L'organisation régionale des services de l'État nécessite une mise en conformité des instructions relatives à la mise en œuvre du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques en France métropolitaine suite à la fusion des régions.

**Règlement (UE) 2016/1179 de la commission du 19 juillet 2016 modifiant le règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges**

**Source : [EUR-Lex](#), 20/07/2016**

"Le règlement actualise la liste de substances dangereuses faisant l'objet d'une classification et d'un étiquetage harmonisés dans le règlement CLP (règlement (CE) n° 1272/2008 du 16 décembre 2008), au sein de son annexe VI. Ces modifications n'entreront en vigueur qu'à partir du 1er juin 2017."

**Note du 16 août 2016 relative aux récentes adaptations intervenues dans la réglementation relative à la sécurité et à la sûreté des barrages**

**Source : [circulaires.gouv.fr](#), 16/08/2016**

La présente note circulaire a pour objet la présentation de deux guides méthodologiques élaborés par les services de la Direction générale de la prévention des risques qui apportent un éclairage technique sur les récentes évolutions réglementaires applicables à la sécurité et à la sûreté des barrages, d'une part ceux régis par la loi sur l'eau, d'autre part ceux faisant partie de concessions d'énergie hydraulique octroyées par l'Etat.

**LOI n° 2016-1015 du 25 juillet 2016 précisant les modalités de création d'une installation de stockage réversible en couche géologique profonde des déchets radioactifs de haute et moyenne activité à vie longue**

**Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0172 du 26 juillet 2016 texte n° 1**

Modifications apportées. "Elle modifie notamment la définition du principe réversibilité, les procédures administratives nécessaires pour la construction de tels ouvrages et les modalités de participation du public (élaboration d'un plan directeur d'exploitation quinquennal)".

**Décret n° 2016-1016 du 25 juillet 2016 fixant les conditions de délivrance et de distribution des produits de santé issus des stocks de l'Etat en cas d'accident nucléaire ou d'acte terroriste**

**Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0173 du 27 juillet 2016 texte n° 18**

Le présent décret a pour objet de définir les conditions de délivrance et de distribution des produits de santé, issus des stocks de l'Etat, en cas d'accident nucléaire ou d'acte terroriste, par dérogation au monopole des pharmaciens d'officine. Cette mesure permet à d'autres professionnels de participer à la délivrance ou à la distribution des médicaments nécessaires, en cas de menace sanitaire grave, même en l'absence d'un pharmacien, et donc d'accélérer la mise à disposition. La mesure concerne les produits de santé issus des stocks de l'Etat et figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé de la santé.

**Arrêté du 22 juillet 2016 délimitant la zone nucléaire à accès réglementé du site nucléaire AREVA NC Tricastin**

**Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0181 du 5 août 2016 texte n° 18**

Une zone nucléaire à accès réglementé (ZNAR) est créée sur le centre nucléaire AREVA NC Tricastin. Le fait de pénétrer à l'intérieur de la ZNAR sans autorisation du titulaire de l'autorisation est passible des sanctions prévues à l'article L. 1333-13-12 du code de la défense.

**Arrêté du 19 août 2016 fixant la liste des sites présentant un risque réduit en matière de responsabilité civile nucléaire**

**Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0196 du 24 août 2016 texte n° 3**

Cet arrêté fixe, en application du décret n° 2016-333 du 21 mars 2016, la liste des sites présentant un risque réduit en matière de responsabilité civile nucléaire permettant à leurs exploitants de bénéficier d'un plafond limité de responsabilité civile.

Décret n° 2016-713 du 31 mai 2016 relatif aux évacuations d'urgence de victimes par les associations agréées de sécurité civile

Source : [Journal Officiel](#), JORF n° 0126 du 1 juin 2016 texte n° 14

Ce texte complète le code de la santé publique par les articles R.6312-44 à R.6312-48, qui définissent les conditions d'intervention des associations agréées de sécurité civile lorsqu'elles effectuent des évacuations d'urgence de personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes dans le cadre d'opérations de secours.

Proposition de loi visant à reconnaître le volontariat des sapeurs-pompiers comme grande cause nationale 2017

Source : [Assemblée nationale](#), 31/08/2016

M. Pierre MOREL-A-L'HUISSIER a présenté une proposition de loi visant à déclarer, "Grande cause nationale 2017", le volontariat des sapeurs-pompiers. Elle fait suite à une proposition de loi visant à promouvoir l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires en date du 11 mai 2016.

## 2. Actes administratifs en Auvergne-Rhône-Alpes

*Vous trouverez ici, une sélection non exhaustive des textes officiels extraits des Recueils des Actes Administratifs de l'État en Auvergne-Rhône-Alpes, classés par département.*

### ➤ AIN

Approbation du plan ORSEC général "base de l'organisation post-événementielle"

Source : [Préfecture de l'Ain](#), 22/07/2016

La partie 6 du dispositif ORSEC général approuvée par l'arrêté préfectoral du 12 mars 2009 est abrogée et remplacée par ce dispositif (voir page 32 du document).

Arrêté relatif au dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM)

Source : [Préfecture de l'Ain](#), 22/07/2016

L'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs auxquels ils sont susceptibles d'être exposés dans le département de l'Ain, est consignée dans le Dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) annexé au présent arrêté. Il se substitue à celui établi en 2010 (voir en page 34 du document).

Approbation du PPR "inondation de la Reyssouze et de ses affluents" sur la commune de Montagnat

Source : [Préfecture de l'Ain](#), N° 01-2016-127 du 2 septembre 2016, p. 20

Le plan de prévention des risques "inondation de la Reyssouze et de ses affluents" sur la commune de Montagnat, est approuvé en date du 10 août 2016. Le dossier est tenu à la disposition du public : à la mairie de Montagnat, à la préfecture de l'Ain.

Prescription de la modification du PPR "inondation de la Reyssouze et de ses affluents" sur la commune de Viriat

Source : [Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain](#), N° 01-2016-127 du 2 septembre 2016, p. 24

La modification du plan de prévention des risques "inondation de la Reyssouze et de ses affluents" sur la commune de Viriat est prescrite. L'objet de la modification est le suivant : correction du plan de zonage suite à une erreur matérielle de cartographie sur la zone inondable du secteur des "Merciers" et celle située entre le Château de Fleyriat et le "Prés de la Cure"..

## ➤ DROME

Prescription de la modification n° 1 du PPRi de Tain-l'Hermitage

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de la Drôme](#), N° 26-2016-007 du 26/08/2016, p. 12

La modification du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation (PPRi) sur le territoire de la commune de Tain-l'Hermitage est prescrite.

## ➤ ISERE

Arrêté Préfectoral n° 05-2016-174-11 du 22 juin 2016 renouvelant la composition de la Commission Locale de l'Eau chargée de l'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Drac Amont.

Source : [Préfecture de l'Isère](#), 08/07/2016

La commission locale de l'eau chargée de l'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Drac Amont, comprenant 40 membres, est fixée (voir page 136).

Arrêté préfectoral fixant des prescriptions relatives à l'étude de danger du barrage du Verney

Source : [Préfecture de l'Isère](#), 08/07/2016

Electricité de France adressera avant le 30 juin 2017 au service de contrôle des ouvrages hydrauliques de la DREAL Auvergne Rhône-Alpes les documents et précisions qui seront intégrés dans la nouvelle version de l'étude de danger (EDD) du barrage du Verney (à voir en page 289).

## ➤ LOIRE

Règlementation de l'usage du feu

Source : [Préfecture de la Loire \(site web\)](#), 20/07/2016

La réglementation applicable aux brûlages de végétaux est différente selon qu'il s'agit d'écobuage pratiqué dans le cadre d'une exploitation agricole ou forestière ou brûlage de déchets issus de parcs, jardins et cimetières.

## ➤ HAUTE-LOIRE

### Prescription de l'élaboration du PPR inondation de la commune de Goudet

Source : [Préfecture de la Haute-Loire](#), N° 43-2016-010 du 25 août 2016, p. 92

L'établissement d'un plan de prévention du risque inondation est prescrit sur la commune de Goudet. Les documents sont tenus à la disposition du public : à la préfecture de la Haute-Loire, à la DDT, en mairie de Goudet et au siège de la communauté de communes Mezenc Loire Sauvage.

## ➤ PUY-DE-DOME

### Approbation du PPR inondation sur 10 communes de l'agglomération riomoise

Source : [Préfecture du Puy-de-Dôme](#), N° 63-2016-007 du 29 juillet 2016, p. 18

Le plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation sur 10 communes de l'agglomération riomoise est approuvé : Châteaugay, Châtel-Guyon, Enval, Malauzat, Marsat, Ménérol, Mozac, Riom, St-Bonnet-près-Riom, Volvic.

### Prescription de la révision partielle du PPR inondation du Val d'Allier issoirien

Source : [Préfecture du Puy-de-Dôme](#), N° 63-2016-007 du 29 juillet 2016, p. 23

La révision partielle du Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation du Val d'Allier issoirien est prescrite. Le périmètre de l'étude est défini par le territoire des communes de Brenat, Issoire, Le Broc, Les Pradeaux, Nonette-Orsonnett, Orbeil, Parentignat.

### Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de Reignat et Glaine-Montaigut

Source : [Préfecture du Puy-de-Dôme](#), 12/08/2016

Les communes de REIGNAT et GLAINE MONTAIGUT bénéficient d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les inondations et coulées de boue du 28 mai 2016.

## ➤ RHONE

### Création de la Commission départementale des risques naturels majeurs du Rhône

Source : [Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône](#), N° 69-2016-041 du 1er août 2016, p. 203

Il est institué dans le département du Rhône une commission départementale des risques naturels majeurs. Elle concourt à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans le département, des politiques de prévention des risques naturels majeurs. L'Institut des risques majeurs fait parti du collège des représentants des associations.

### Commission d'enquête publique sur le PPRT de la Vallée de la Chimie

Source : [Préfecture du Rhône](#), 10/08/2016

La Commission d'enquête publique émet un avis favorable au projet de plan de prévention des risques technologiques de la Vallée de la Chimie assorti de deux réserves et dix recommandations. Les documents sont consultables en ligne.

## ➤ SAVOIE

### Approbation du PPR inondation de l'Arc

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Savoie](#), RAA N° 73-2016- 042 du 9 août 2016, p. 13

Le plan de prévention des risques d'inondation de l'Arc sur les parties des territoires des communes de Bramans, Sollières-Sardières, Termignon, Lanslebourg Mont-Cenis, Lanslevillard, Bessans et Bonneval-sur-Arc est approuvé en date du 12 juillet 2016. Les volets inondation par l'Arc des PPRN de Lanslevillard, Bessans et Bonneval sur Arc sont abrogés.

### Prescription de la modification n° 1 du PPR de la commune de Bramans

Source : [Recueil des avis administratifs de la Préfecture de Savoie](#), N° 73-2016-054 du 30 août 2016, p. 25

La modification n°1 du plan de prévention des risques naturels (PPRn) de Bramans est prescrite au sein du périmètre existant. Elle a pour objet la prise en compte des erreurs initiales de dessin et la prise en compte de deux zones d'enjeux de la commune sur lesquelles la carte du zonage réglementaire a été ajustée.

## ➤ HAUTE-SAVOIE

### Arrêté DREAL instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques en Haute-Savoie

Source : [Préfecture de Haute-Savoie](#), 12/08/2016

Arrêtés préfectoraux instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques concernant plusieurs communes de Haute-Savoie (page 7, RAA N° 74-2016-043 à 74-2016-053).

### 3. Jurisprudence & Questions parlementaires

#### Risques naturels

##### Réforme du régime Catnat

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du ministère de l'Intérieur publiée au JO le : 05/07/2016 page : 6386

La réforme actuelle du régime Catnat consiste en l'application d'une procédure accélérée pour les événements de nature exceptionnelle. Actuellement, le ministère de l'intérieur étudie la mise en place d'un système permettant la dématérialisation des procédures administratives conduisant à la reconnaissance des états de catastrophe naturelle et l'entrée par un point unique des demandes communales, ce qui, à terme, permettra un meilleur suivi des demandes formulées ainsi que des avis émis et des critères ayant conduit à ces avis.

##### Transfert de la compétence assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines

Source : [RRGMA Provence-Alpes-Côte-d'Azur](#), 07/07/2016

Le Ministère de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales vient de confirmer par une réponse du 30 juin 2016, à une question écrite, que les prises de compétence "assainissement" par les communautés de communes et d'agglomération qui vont intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la loi NOTRe entraînent aussi la prise de compétence obligatoire de la gestion des "eaux pluviales urbaines".

##### Modernisation du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM)

Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargé des relations internationales sur le climat publiée dans le JO Sénat du 07/07/2016 - page 3062

[...] "Le FPRNM n'a pas vocation à financer les indemnités des dommages aux collectivités pour lesquels des fonds spéciaux du ministère de l'intérieur existent. Ces derniers fonds, contribuant aux réparations de biens non assurables des collectivités, ont fait l'objet d'une première mesure d'harmonisation qui s'est traduite par de nouvelles dispositions réglementaires publiées par décret n° 2015-693 en date du 18 juin 2015."

##### Les communes ont-elles une obligation de collecte des eaux de pluie ruisselant sur la voie publique ?

Source : [La Gazette des Communes, des départements, des régions](#), 07/07/2016

[...] "Par conséquent, si la mise en place d'un réseau de collecte des eaux de pluie ne constitue pas une obligation pour les communes, leur responsabilité est susceptible d'être engagée du fait d'un défaut de conception de la voirie entraînant un ruissellement sur les propriétés riveraines."

##### Prévention inondation et sensibilisation-communication

Source : [Assemblée nationale](#), 12/07/2016

Le rapport plan « submersions rapides » préconise de réaliser les actions nationales de sensibilisation-communication initialement prévues dans le PSR, pour ancrer la résilience. Le Gouvernement compte-t-il suivre cette recommandation?

##### Prévention inondation et déploiement de SAIP

Source : [Assemblée nationale](#), 12/07/2016

Le rapport plan « submersions rapides » préconise de compléter le financement et déployer efficacement le SAIP. Sur les zones à risques de crue rapide, l'inclure dans les PAPI. Le Gouvernement compte-t-il suivre cette recommandation?

### **Prévention inondation et messages d'alerte**

Source : [Assemblée nationale](#), 12/07/2016

Le rapport plan « submersions rapides » préconise de mettre en forme des messages d'alerte pour une réaction proportionnée. Le Gouvernement compte-t-il suivre cette recommandation?

### **Prévention inondation et réforme du régime Cat-Nat**

Source : [Assemblée nationale](#), 08/07/2016

Le rapport plan « submersions rapides » préconise de relancer la réforme du régime Catnat pour le rendre plus vertueux. Le Gouvernement compte-t-il suivre cette recommandation?

### **Qui est responsable en cas d'inondation d'une route départementale qui traverse une agglomération ?**

Source : [La Gazette des Communes, des départements, des régions](#), 21/07/2016

[...] "Dès lors qu'un pont constitue un ouvrage public, la responsabilité de la personne publique propriétaire est susceptible d'être engagée lorsqu'il existe un lien de causalité entre ce dernier et le dommage." [...]

### **Prévision des événements météorologiques violents très localisés**

Source : [Journal Officiel de l'Assemblée Nationale](#), Réponse du ministère de l'Intérieur publiée au JO le : 26/07/2016 page : 6995

[...] Grâce aux nouvelles technologies, il est maintenant possible de partager des informations sur support cartographique, pour mieux anticiper les conséquences de tels événements. La direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises y travaille avec Météo-France et le Schapi : certains produits cartographiques font déjà l'objet d'échanges réguliers. S'agissant de l'alerte des populations, le système d'alerte et d'information des populations (SAIP) est en cours de déploiement avec un ciblage prioritaire sur les zones à risque dont le littoral méditerranéen fait partie.

### **Est-il envisageable que la compétence incendie revienne aux communautés de communes ?**

Source : [La Gazette des Communes, des départements, des régions](#), 26/08/2016

"L'article 97 de la loi no 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a modifié le CGCT (articles L. 1424-1-1 et L. 1424-35) pour faciliter la prise en charge par les établissements publics de coopérations intercommunale (ECPI), de la contribution obligatoire versée au service départemental d'incendie et de secours (SDIS) par les communes." [...]

### **GEMAPI et lutte contre les submersions marines**

Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargé des relations internationales sur le climat publiée dans le JO Sénat du 01/09/2016 - page 3739

Le ministère de l'Environnement confirme que "la compétence GEMAPI, confiée aux collectivités territoriales, intègre bien la gestion de tous les ouvrages naturels ou artificiels de défense contre la mer destinés à sauvegarder les territoires des effets des submersions marines ou des reculs du trait de côte."

### **Difficultés des travaux de restauration des cours d'eau**

Source : [Journal Officiel du Sénat](#), Réponse du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargé des relations internationales sur le climat publiée dans le JO Sénat du 01/09/2016 - page 3735

Gilbert BOUCHET (Drôme) demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de simplifier ces procédures pour faciliter la réalisation de projets de restauration morphologique et écologique des cours d'eau.

## Risques technologiques

Est-il envisagé de faire évoluer la loi afin que le PPRT puisse être invoqué comme un moyen de s'exonérer des obligations du bail commercial ?

Source : [\*La Gazette des Communes, des départements, des régions\*, 07/07/2016](#)

L'ordonnance no 2015-1324 du 22 octobre 2015 a permis de définir de nouvelles modalités d'application des PPRT pour les activités économiques riveraines. L'ensemble de ces nouvelles mesures est de nature à simplifier la mise en œuvre des PPRT pour les activités économiques et de laisser à ces dernières la possibilité de mettre en œuvre des mesures de protection adaptées lorsque cela est possible, afin de maintenir un tissu économique local. [En savoir plus : https://www.legifrance.gouv.fr/](https://www.legifrance.gouv.fr/)

**ICPE : la mise en demeure de soumettre une demande d'autorisation peut s'accompagner de prescriptions spécifiques**

Source : [\*Journal de l'Environnement JDLE\*, 02/08/2016](#)

"Dans un arrêt du 8 juillet 2016, le Conseil d'Etat se prononce en faveur de la possibilité, pour un préfet de soumettre une ICPE régulièrement déclarée, ayant franchi le seuil de l'autorisation à la suite d'une augmentation de capacité, aux prescriptions applicables aux ICPE autorisées, sans attendre l'issue de la régularisation de la procédure, sur le fondement de l'article L514-2 du Code de l'environnement alors applicable." [En savoir plus : http://arianeinternet.conseil-etat.fr/](http://arianeinternet.conseil-etat.fr/)

**Distinction des opérations de valorisation et d'élimination des déchets lors d'un remblaiement de carrière : précisions de la CJUE**

Source : [\*Journal de l'Environnement JDLE\*, 09/08/2016](#)

"Dans un arrêt du 28 juillet 2016, la CJUE (Cour de justice de l'Union européenne) précise ce qu'est une opération de valorisation des déchets celle dont l'objectif premier est l'économie de ressources naturelles. De plus, elle doit respecter deux critères cumulatifs que sont la réalisation de l'opération même si les déchets voulus ne sont pas disponibles, et l'utilisation de déchets appropriés. Toutefois, la CJUE renvoie aux juridictions nationales le soin de qualifier, au regard de ces critères, les opérations réalisées. En l'espèce, s'agissant d'une opération de remblaiement d'une carrière, elle renvoie sa qualification finale, au regard des conditions explicitées, aux juridictions compétentes." [En savoir plus : http://curia.europa.eu/](http://curia.europa.eu/)

**Plan de prévention des risques technologiques**

Source : [\*Journal Officiel du Sénat, Réponse du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargé des relations internationales sur le climat publiée dans le JO Sénat du 25/08/2016 - page 3613\*](#)

[...] "en matière de financement des travaux prescrits pour les logements, dans le cadre des premières opérations d'accompagnement lancées sur le territoire, des solutions locales ont pu être trouvées afin de permettre d'aller au-delà des financements minimums prévus par la loi, en particulier pour les ménages les plus modestes (prise en charge des 10 % restant par la collectivité ou l'industriel et/ou mise en place de dispositifs d'avance)."

# POUR ALLER PLUS LOIN...

Le Centre de ressources de l'IRMa vous suggère quelques documents sélectionnés dans sa bibliothèque ou sur Internet.

Vous souhaitez consulter :

- l'intégralité du fonds de la bibliothèque, [rendez-vous sur le catalogue en ligne](#),
- [les dernières acquisitions](#)
- [les sélection thématiques](#)
- [les notes de lecture](#)
- [les articles de revues](#)

[ Guide ] - [Référentiel national de la vulnérabilité à l'inondation](#)  
[Cerema - Centre Européen de Prévention des Risques \(CEPRI\) - Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer \(MEEM\), juin 2016, 143 p.](#)

Ce référentiel national, à destination des collectivités (porteuses de SLGRI et/ou de PAPI...) et des services de l'état, propose une méthode d'évaluation de la vulnérabilité au risque d'inondation ainsi que les modalités de construction d'un plan d'actions opérationnel. Il a été réalisé dans le cadre d'un groupe de travail national co-animé par la direction des risques du ministère et le CEPRI, avec l'appui du CEREMA.

[ Ressource électronique ] - [L'auto-organisation de la population en situation de crise : l'agir ensemble, DOSSIER : Le Management stratégique des situations de crise](#),  
[Dufès, Eric \(Ensosp\), 2016](#)

Il serait trop simpliste de croire que seul le décideur détient le pouvoir de gestion lors d'une situation de crise. Penser que la population touchée par une situation de désordre reste dans l'attente de l'arrivée des secours pour lui venir en aide est une autre méprise qui conduit inmanquablement le management de situation de crise dans l'impasse. S'il fallait s'en convaincre, le principe de réalité nous montre qu'au cours de chaque situation de crise, la population adopte librement des comportements, organisés ou non, lui permettant de parcourir les longs chemins de la résorption du déséquilibre. C'est d'autant plus vrai si la population se retrouve seule, durant une longue période et avec de forts dommages.

[ Ressource électronique ] - [Patrimoine urbain et risques d'inondation](#)  
[CETE Méditerranée, 2012](#)

L'implantation d'un centre historique à proximité d'une rivière peut l'exposer aux fluctuations naturelles du cours d'eau et ainsi menacer régulièrement son patrimoine bâti et les personnes qui en ont l'usage : comment les politiques de préservation du patrimoine et de prévention des risques d'inondation s'articulent alors au cœur d'un même territoire ? Quels enseignements en tirer ? Restitué en deux tomes, ce retour d'expérience est basé sur l'analyse des situations de dix communes dont le secteur sauvegardé est exposé à un risque d'inondation, pris en compte par un Plan de Prévention des Risques Naturels d'inondation (PPRNI).

[ Ressource électronique ] - [Etude des systèmes de protection contre les submersions marines - Méthodologie et études de cas issues du retour d'expérience Xynthia](#)  
[Cerema, Mars 2016](#)

De vastes territoires ont été submergés suite à la tempête Xynthia sur les côtes françaises, le 28 février 2010. Et cela, malgré la présence d'ouvrages de défense contre ces submersions. Cette catastrophe a mis en évidence la nécessité de mieux étudier le comportement de ces systèmes de protection contre les submersions marines.

Cet ouvrage analyse les études et diagnostics réalisés dans quatre territoires représentatifs, submergés lors de la tempête : Loix, Les Boucholeurs et Boyardville en Charente-Maritime, ainsi que Batz-sur-Mer en Loire Atlantique. Il donne une méthodologie de diagnostic des systèmes de protection, dont sont dorénavant chargées les communes et intercommunalités via la GEMAPI.